

## ENTRETIEN AVEC MONIQUE NEMER

### CONSEILLER SPÉCIAL AUPRÈS DU PRÉSIDENT D'HACHETTE LIVRE

**M**onique Nemer, « cacique » de l'agrégation des Lettres modernes en 1968, intègre quelques mois plus tard l'Université de Caen, où elle enseigne la Littérature générale et comparée. Chargée des cours d'agrégation dans les différentes ENS, elle entre, dans les années quatre-vingt, dans l'édition ; chez Flammarion d'abord, dans le sillage de Françoise Verny, puis chez Stock, dont elle devient directrice éditoriale. C'est en 1998 que Jean-Louis Lisimachio, alors directeur d'Hachette Livre, lui propose de rejoindre la Direction générale, avec pour mission, entre autres fonctions, d'apporter un avis scientifique sur les manifestations liées à l'histoire d'Hachette, ce qui l'a naturellement conduite à s'intéresser à la question des archives. Monique Nemer est membre du Conseil scientifique de l'IMEC.

#### I QUELLE EST LA PRINCIPALE CARACTÉRISTIQUE DE L'ACTION D'HACHETTE SUR SES ARCHIVES ?

La Direction générale d'Hachette Livre a, de longue date et toujours, maintenu une attitude très attentive envers tout ce qui peut préserver et valoriser son passé. La coopération avec l'IMEC correspond ainsi à une réflexion d'ensemble sur le patrimoine archivistique de la maison. Le nom d'Hachette – qui est, comme on sait, celui de son fondateur en 1826, Louis Hachette – a marqué l'histoire de l'édition, singulièrement dans le domaine de l'éducation. Les dirigeants du Groupe ont souhaité préserver la valeur symbolique de ce nom, s'inscrire dans sa continuité. C'est d'autant plus légitime que, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à peu près tous les actuels secteurs éditoriaux d'Hachette étaient déjà en place. Ils ont évidemment connu d'importants développements ou des réévaluations aux rythmes des évolutions socioculturelles, mais la vocation du Groupe n'est pas fondamentalement différente de celle de la « Librairie Hachette et C<sup>ie</sup> » à la mort de son fondateur, en 1864.

#### I QUEL ENSEIGNEMENT TIRER DU CLASSEMENT MONUMENT HISTORIQUE DU FONDS HACHETTE, DOSSIER PRÉPARÉ À L'INITIATIVE DE L'IMEC ?

C'est Jean-Luc Lagardère qui signa la lettre de candidature auprès des Archives de France, preuve de l'importance qu'il attachait à l'histoire de l'entreprise – et de la conscience qu'il avait de la reconnaissance que représentait ce classement. En fait, pour lui alors, comme pour les décisions

récemment prises par Arnaud Nourry, il ne s'agit en rien d'un geste purement formel, mais bien de la volonté d'inscrire leur action dans une logique de « métiers », fondée sur une culture et une mémoire spécifiques et soucieuses de leur pérennité, à la différence de ces logiques purement financières qui privilégient le court terme et ne se préoccupent que modérément de continuité d'identité. Bien évidemment, cette première logique n'exclut pas la notion de rentabilité, mais elle l'analyse en termes différents. Et dans cette perspective, elle voit dans la conservation et la valorisation des archives une valeur ajoutée pour l'entreprise.

#### I EN QUOI CONSISTE CETTE VALEUR AJOUTÉE ?

Un métier à haute valeur symbolique, comme l'est l'édition, fonctionne selon un implicite « contrat de confiance » avec ses interlocuteurs, auteurs et lecteurs. Si un tel « contrat » doit en permanence être relégitimé – aucun passé prestigieux ne dispense d'être vigilant au présent –, ce passé n'en demeure pas moins une référence essentielle, un socle de savoir-faire historiquement avéré qu'il serait à la fois coupable, d'un point de vue patrimonial, et absurde, du point de vue du « capital image », de méconnaître. Encore faut-il prendre les moyens nécessaires pour que la conservation de ce patrimoine ne soit pas un simple « stockage » qui le mettrait certes à l'abri de la destruction, relevant plus de l'embaumement pieux que du souhait d'en cultiver la mémoire active, vivante. Il nous est donc apparu que

ces archives devaient être conservées dans des conditions telles que, en leur permettant d'être communiquées, interrogées, analysées, elles continuent à exister dans ce monde de la réflexion et de la création dont elles ont, en leur temps, témoigné. De ce point de vue, l'IMEC, autant par sa compétence technique que par son ouverture sur le monde de la recherche – et le monde tout court pour ce qui concerne la valorisation des archives –, est un partenaire de choix. Et Hachette tire quelque fierté d'être de la sorte au tout premier plan quant au développement des études sur les archives d'entreprises intimement liées à l'histoire culturelle.

#### I PLUS PRÉCISÉMENT, QU'ATTENDEZ-VOUS DES SERVICES DE L'IMEC ?

Pour nous, l'IMEC n'est pas une banque, un coffre où l'on viendrait déposer son « monument historique » comme on le ferait des bijoux de la grand-mère, ou des décorations du grand-père. Son dynamisme coïncide avec nos propres exigences en cette matière. Le premier dépôt d'archives (près de quatre kilomètres linéaires à l'issue d'une mission d'un an, en 1994, dans les locaux d'origine du boulevard Saint-Germain) et celui de la bibliothèque historique, en 2004, permettent de former le substrat très conséquent d'une recherche active et partagée. Cela ne s'est pas fait sans quelques hésitations, car il est toujours un peu périlleux de livrer son passé. Des registres comptables, par exemple, représentent parfois des enjeux assez sensibles – et il va de soi que, s'agissant d'une entreprise culturelle, la recherche ne se cantonne pas aux lettres de la Comtesse de Ségur adressées à Émile Templier... Mais le fonctionnement même de l'IMEC, qui soumet à l'approbation du « déposant » toute demande de consultation, permet à ce dernier d'exercer très convenablement son « droit de regard ». Dans les faits, il est rarissime qu'une demande de consultation soulève une objection, mais ce dispositif demeure essentiel.

#### I OÙ MÈNE CETTE RÉFLEXION SUR LE STATUT DE L'ARCHIVE CHEZ HACHETTE ?

Au point nodal de quasi toutes les réflexions concernant les entreprises produisant des « biens culturels » ! Comment concilier choix économiques et choix culturels ? Y a-t-il d'ailleurs possible conciliation, tant l'acceptation de la « valeur » induite dans les deux cas relève de mesures différentes ? Pour ce qui concerne les archives, il y aurait eu un important « coût » – ou plutôt « manque à gagner » – symbolique dans l'adoption d'une solution de simple stockage. Mais le

refus de cette perte symbolique a un coût financier... Comme vous le savez, la question du choix entre ces deux types de « coût » s'est à nouveau récemment posée. Je me réjouis évidemment qu'Arnaud Nourry ait privilégié la poursuite d'une véritable politique de conservation et de consultation. Mais s'interroger sur ces choix était parfaitement légitime. Beaucoup plus légitime, en tout cas, que le trop facile « oubli » du problème... « Où mène cette réflexion sur le statut de l'archive chez Hachette ? », me demandiez-vous. Justement : à y réfléchir, et en des termes valables pour bien d'autres sujets concernant l'édition.

#### I QUELS NOUVEAUX PROJETS POUR LE FONDS HACHETTE À L'IMEC ?

Parallèlement à l'importante intervention sur la bibliothèque historique qui se déroule actuellement, je crois qu'il est désormais opportun de réfléchir à une meilleure diffusion des travaux scientifiques menés sur les archives de nos différents départements. Y compris à l'intérieur d'Hachette Livre. En fait, nous avons – faute d'ailleurs d'en avoir exprimé le souhait – peu de « retours » en matière de recherches menées, de mémoires ou de thèses soutenues en France et à l'étranger. À l'occasion d'interventions que j'ai eu l'occasion de faire, chez Hachette, sur ces sujets, j'ai pu mesurer qu'ils suscitaient un réel intérêt. Ce « retour », sous forme de travaux auxquels ces archives ont donné lieu, serait la plus éloquente manière de montrer à certains interlocuteurs parfois déconcertés par leur éloignement physique qu'il y a là, tout au contraire d'un abandon, le choix d'un dialogue avec le présent sans cesse renouvelé.

Propos recueillis par André Derval



I Monique Nemer à l'abbaye d'Ardenne, en 2005.